

# Les aides au transfert de technologie

## Quelle place pour la recherche artistique ?

Le texte qui suit synthétise des extraits de l'article de Hélène Rambert publié dans l'ouvrage *Recherche & création. Art, technologie, pédagogie, innovation\**. L'auteur dresse un état des lieux des différents dispositifs et organismes destinés à favoriser, en France, l'innovation, la valorisation des résultats de la recherche et les transferts de technologies. Un « arsenal » institutionnel susceptible d'accompagner les artistes-chercheurs qui investissent le champ des technologies de pointe.

L'art contemporain utilise des supports aussi variés que potentiellement très technologiques. Il n'est pas rare que des artistes se retrouvent face à des problématiques tout à fait similaires à celle d'une entreprise innovante ou d'une start-up pour faire naître et « matérialiser » leurs projets de création.

On associe spontanément pourtant très peu les artistes et l'activité de pointe. En France, ce sont principalement les PME-PMI qui constituent le public-cible que l'on oriente, de plus en plus, vers des dispositifs d'accompagnement à l'innovation, afin de les faire bénéficier des évolutions technologiques mises au point au sein de centres de recherche, et ainsi générer de nouvelles formes d'activités industrielles. On parle de liens à développer entre recherche publique et « monde de l'entreprise », de solutions pour transformer la recherche en « innovation industrielle », mais en ne gardant souvent en tête que les grandes composantes d'une industrie somme toute très sectorisée, ou bien des filières identifiées comme prometteuses.

De manière générale, mais en particulier pour le champ qui nous intéresse ici, celui de la création artistique, il serait pourtant bien plus opportun et audacieux de parler d'un objectif d'intensification et de valorisation des échanges entre activités de recherche et activités de création dans leur ensemble.

Sortir l'art contemporain, utilisateur ou utilisateur potentiel de nouvelles technologies, de sa relative marginalité dans le monde scientifique en l'incitant à profiter au mieux d'un arsenal institutionnel important en matière d'accompagnement à l'innovation, tel est l'enjeu à propos duquel nous souhaitons ici apporter quelques pistes de réflexion.

De quoi est constitué cet « arsenal », aussi bien dans sa dimension « incitative » (cadre législatif...) que dans ses traductions « sur le terrain » (structures d'« interface » opérationnelles), et comment orienter les artistes dans cet environnement qui leur est sans doute peu familier ?

Le monde de la recherche utilise plusieurs « moyens » pour valoriser ses résultats : ses ressources humaines (mise à disposition, expertise-conseil), des moyens contractuels (accord de collaboration), des structures d'incubation et de création d'entreprises idéalement internes à l'organisme de recherche lui-même. Le transfert de technologie est une sous-partie de la valorisation qui elle-même, dans sa globalité, est source de financement pour la recherche scientifique. D'où l'importance qui lui est accordée à l'échelle d'un pays, pour pérenniser son potentiel scientifique.

Ainsi la France, comme nombre de ses pays voisins, prend de plus en plus soin de garantir l'efficacité de ses « structures » d'interfaces au service des acteurs de la R&D (plates-formes technologiques et juridiques, permettant des liens contractuels entre recherche et production), mais aussi l'efficacité des interfaces « humaines » (chargés de mission ou conseillers technologiques portés par des structures publiques ou parapubliques ayant pour mission de tisser des liens forts, voire d'animer des réseaux regroupant « offreurs » et « demandeurs » de technologie, dans une logique de collaboration et d'interdisciplinarité). Ce sont ces divers niveaux d'« interfaces » qu'un artiste se doit de connaître et de solliciter.

Depuis plus de deux décennies, beaucoup a été fait concernant le volet public de la recherche, avec un cadre législatif qui a considérablement évolué. Aux enjeux cruciaux de valorisation du potentiel de recherche français, une réponse institutionnelle forte a été apportée. La loi sur l'innovation et la recherche de 1999 incite les chercheurs à assurer un rôle d'expertise et de conseil auprès des porteurs de projets à composante technologique, et va jusqu'à les encourager à créer leur propre entreprise pour valoriser leurs travaux. Elle élargit les attributions de l'enseignement supérieur en permettant notamment à la « valorisation » de devenir une des missions fondamentales de l'Université, au même titre que la formation ou la recherche, et prévoit la création

### HÉLÈNE RAMBERT

Spécialiste en politique industrielle, développement économique et montage de clusters, Hélène Rambert est ancienne déléguée générale de l'association Mécatronic Seine Amont (système productif local labellisé par l'État), structure de valorisation industrielle et d'interface recherche-entreprises au sein de laquelle collaborent universitaires, entrepreneurs mais également artistes, designers... Elle est actuellement chargée de projets pour un pôle de compétitivité francilien.

\* Voir référence page suivante.

### Voir aussi

les pages consacrées à la recherche et l'innovation sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20006/innovation-recherche-et-developpement-economique.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20006/innovation-recherche-et-developpement-economique.html)

1. Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie.

2. À noter, la spécificité de l'Île-de-France à compter de 2009 : afin d'accroître la visibilité et l'efficacité des structures d'accompagnement des entreprises à l'innovation qu'elle cofinance, la Région les a réunies au sein d'un nouveau lieu, le Centre francilien de l'innovation (CFI). Créé dans le cadre de la refonte du schéma régional de soutien à l'innovation technologique (voulu par la Région, l'État et Oséo innovation), le CFI a pour mission d'inciter, promouvoir, développer et soutenir les projets d'innovation technologique portés par les PME, les laboratoires de recherche ou les personnes physiques ([www.innovation-idf.org](http://www.innovation-idf.org)).

3. Les aides PTR (Prestation technologique réseau) s'adressent aux petites ou micro-entreprises pour favoriser les partenariats technologiques autour d'une démarche d'innovation, même modeste. Les aides PCT (Préconseil technologique) sont attribuables y compris aux personnes physiques, dès lors qu'elle envisage à terme une création d'activité liée à ce projet d'innovation.

4. Directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.



### Recherche & création. Art, technologie, pédagogie, innovation

Samuel Bianchini dir.  
Burozoïques / Les Éditions du Parc, école nationale supérieure d'art de Nancy, 2009. 259 p., 17 €  
Internet, jeu vidéo, mobile multimédia, GPS, installation et scénographie interactives, environnement virtuel partagé, robotique... autant de nouveaux territoires d'investigation artistique. Pour permettre un investissement pratique, critique et prospectif de ces dispositifs sociotechniques, il apparaît nécessaire de positionner la création artistique comme un domaine de recherche à part entière. S'appuyant sur des expériences significatives et sur la vision de personnalités, artistes et chercheurs, cet ouvrage pose les bases d'une politique de Recherche & Création avec les technologies, au croisement des arts contemporains, de la recherche, de la pédagogie et de l'innovation.  
Diffusion/distribution : Le comptoir des indépendants

de structures chargées de la promotion et de la valorisation des activités industrielles et commerciales pour l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ainsi, les universités peuvent créer des « Services d'activités industrielles et commerciales » (Saic) pour gérer leurs contrats et partenariats de recherche.

Si l'on se place du point de vue de la création, ou du moins du porteur de projet, les Saic sont des structures-relais dont l'apport est inestimable pour la faisabilité technique, économique et juridique du projet.

D'autres établissements d'enseignement, en particulier des lycées techniques, peuvent mettre à la disposition des porteurs de projet leurs plates-formes technologiques, qui fonctionnent là encore souvent comme des structures contractuelles. La majorité des porteurs de projet sont des créateurs indépendants, inventeurs, ou à la tête de micro-entreprises. L'accompagnement consiste à assister le porteur de projet dans la définition de son besoin, puis à étudier la faisabilité de son idée, souvent à l'aide d'un prototype de validation fonctionnelle. On parle dans ce cas de diffusion technologique plutôt que réellement de transfert. La nuance relève ici du degré de maturité de la technologie. Un laboratoire transfère plutôt des résultats de la recherche publique qui nécessitent un développement par un industriel, tandis qu'une structure de diffusion permet à un porteur de projet qui n'a pas les moyens humains, financiers ou techniques adéquats d'accéder à une technologie plus ou moins éprouvée.

Dans ce dernier cas, très intéressant pour les artistes, la structure de diffusion technologique peut permettre l'accès à ses équipements et tester/valider les résultats de la recherche jusqu'à ce qu'ils puissent être réellement exploités.

Même si leur statut d'« indépendants » peut parfois être vécu comme une contrainte, les artistes sont largement autorisés à faire appel aux « experts » des différentes structures de recherche contractuelle. Mais ce type de partenariat se rencontre le plus souvent, il est vrai, quand l'une au moins des conditions suivantes est remplie :

- l'« expert » a une affinité avec le monde de l'art et peut s'impliquer plus spécifiquement sur un projet de création, en mettant à profit ses connaissances, son carnet d'adresses, voire une partie des moyens de production de la structure, en parallèle d'une activité plus industrielle et plus « rentable » ;
- l'expert intervenant est rémunéré par des financements publics (de type « préconseil technologique ») dans le cadre de son partenariat avec l'artiste.

D'autres « interfaces », relevant du service public, visent à « créer le lien » entre les différents acteurs. Elles pratiquent surtout du conseil individuel, de la mise en relation, et jouissent d'une excellente renommée car ce sont elles qui conduisent les porteurs de projet (parmi lesquels des créateurs de contenu numérique pour le secteur culturel, des artistes plasticiens, des scénographes...) vers les ressources technologiques les plus innovantes, avec des résultats souvent très encourageants.

S'il fallait ne retenir qu'une seule catégorie de prestations à solliciter pour les porteurs de projet et en particulier pour les artistes, il s'agirait sans doute de celles

portées par des structures de type « Critt interfaces<sup>1</sup> », à l'initiative des conseils régionaux. Au fait des ressources scientifiques disponibles, les conseillers Critt accompagnent les porteurs de projet, les orientent vers les laboratoires et centres de recherche (et surtout vers les bons « experts » au sein de ces centres), tout en leur apportant un soutien financier au cas par cas.

Récemment soumises – en particulier en région parisienne<sup>2</sup> où se concentre près de 40 % de la R&D française –, à une refonte pour mieux répondre aux attentes des porteurs de projet en terme d'interdisciplinarité, les aides financières des Critt ont fait leurs preuves. Mieux encore, elles sont parmi les seules<sup>3</sup> à pouvoir répondre aux besoins en cofinancement de projets de créateurs indépendants ou d'artistes ne réalisant pas nécessairement leurs travaux au travers d'agences ou de structures soumises aux impôts commerciaux.

Parmi les interfaces « de terrain » on peut aussi compter des structures comme Oséo. Toutefois ces interfaces présentent un intérêt moindre pour les artistes, elles s'adressent plus naturellement aux start-up ou entreprises commerciales en création ou développement.

Dans chaque région, des réseaux regroupent ces différents acteurs publics et parapublics. Les vingt-deux « Réseaux de développement technologique » (RDT) régionaux fédèrent ainsi les Critt, chambres consulaires, plusieurs centres technologiques, Drire<sup>4</sup>, Oséo, conseils régionaux, organismes de recherche, laboratoires, universités ou écoles.

Relayant encore davantage cette logique de « réseaux », la politique des clusters trouve un écho nécessairement favorable auprès des interfaces qui œuvrent depuis longtemps déjà à la constitution de « communautés d'intérêts » autour de projets d'innovation.

Pour valoriser des ressources souvent très concentrées autour de sites industriels historiques ou émergents, l'État a, en 1998, proposé de manière interventionniste la notion de « système productif local » (SPL), qui a eu le mérite d'aborder la question des liens de coopération entre les acteurs industriels d'un même territoire, sur un secteur d'activité ou des domaines technologiques complémentaires. Dans le sillage des SPL sont nés les « pôles de compétitivité », avec comme colonne vertébrale le rapport de 2004 intitulé *Pour un écosystème de la croissance*<sup>5</sup>.

Il manque pourtant sans doute encore à beaucoup de ces pôles une approche complémentaire à celle des sciences « dures ». Le peu de croisements, par exemple, entre la recherche en sociologie et la recherche technologique est prégnant dans la construction de modèles économiques autour des innovations dans les pôles. Si par exemple des designers ou structures spécialisées en management des contenus numériques prennent leur place dans les pôles de compétitivité, ceux-ci restent avant tout fondés sur des logiques de croissance des principaux marchés (transports, santé, etc.).

Les artistes trouveront plus avantageusement leur place, à l'heure actuelle, dans d'autres clusters qui émergent en parallèle des pôles de compétitivité, et où la problématique de perméabilité entre art et sciences est plus explicitement posée. En France, plusieurs projets<sup>6</sup> ambitionnent par exemple de rapprocher différentes compétences afin de trouver les meilleurs compromis entre transformation, approches fonction-